### RAIFFEISEN

#### Liste de contrôle

# Rénover son système de chauffage en sept étapes

## Etape 1: planifiez le remplacement du chauffage à temps

Envisagez une éventuelle rénovation de votre chauffage, après 10 années d'exploitation.

Informez à temps toutes les personnes concernées de votre projet, comme les copropriétaires, les voisins, etc.

Profitez des mois d'été pour remplacer votre chauffage, pendant la période où vous n'en avez pas besoin. Si la rénovation a lieu en hiver, vous pouvez installer un chauffage d'appoint pendant les travaux.

#### Bon à savoir

Le programme «chauffez renouvelable» d'EnergieSuisse vous aide à planifier le remplacement de votre chauffage.

#### Etape 2: faites appel à des conseillers incitatifs

Convenez d'un entretien conseil personnalisé sur chauffezrenouvelable.ch.

#### **Etape 3: calculez minutieusement**

Etablissez les coûts totaux de votre système de chauffage sur <u>chauffezrenouvelable.ch</u>, en tenant compte des investissements et frais d'exploitation.

Contactez votre Banque suffisamment tôt pour la planification financière.

#### Etape 4: demandez des offres et comparez

Demandez deux ou trois offres pour ce système de chauffage auprès de différents chauffagistes.

#### Etape 5: informez les autorités

Une autorisation de construire de la commune est souvent nécessaire pour remplacer un chauffage (en fonction de la technologie et de l'endroit). Vous pouvez vous renseigner auprès du service des bâtiments de votre commune.

#### Etape 6: soumettez une demande de subvention

Faites une demande de subvention auprès du service cantonal de l'énergie sur le portail du Programme Bâtiments.

#### Bon à savoir

La demande de subvention et tous les documents nécessaires doivent être soumis avant le début des travaux. S'ils sont fournis a posteriori, les autorités n'en tiendront pas compte.

#### **Etape 7: faites remplacer votre chauffage**

Les travaux peuvent commencer, une fois les contrats d'entreprise établis avec les artisans. En règle générale, leur durée est d'une à deux semaines en fonction du système de chauffage choisi. Pendant cette période, un chauffage d'appoint peut être installé.

#### Bon à savoir

Le versement des subventions cantonales n'intervient qu'une fois les travaux achevés.

#### **Notes personnelles**